

WO_PAIE

Contrôle Prime Annuelle Conventiennelle

Définition : Appelée également **Prime Conventiennelle** ou **Prime de Fin d'Année**, il s'agit d'une prime renégociée chaque année visant à instaurer à terme un véritable treizième mois dans la profession.

Rubrique : **4270** Type : **Brut** / Cotisation / Non Soumis **Gain** / Retenue

Mode de Calcul de la Base :

La Prime de Fin d'Année doit figurer sur le bulletin de salaire **du mois de novembre**. Elle peut être versé en 2 fois de façon exceptionnelle.

Elle est calculée sur la base de la rémunération minimale d'un Agent Service **Niveau 1 (AS1)**.

Selon le nombre d'années d'expérience dans la branche, le pourcentage sera différent :

- **de 1 année à 20 années** d'expériences : **13,8259 %**
- **plus de 20 années** d'expériences : **20,6495 %**

Pour les salariés à **temps plein** ayant **moins de 20 ans** $(151.67 \times 11,15) \times 13,8259 = 233,8126 \text{ €}$

Pour les **temps pleins** ayant **plus de 20 ans** $(151.67 \times 11,15) \times 20,6495 = 349,2078 \text{ €}$

Pour **les temps partiels**, le calcul est effectué proportionnellement à leurs heures du mois où elle est dû (avec les **heures d'avenants** mais sans **les heures complémentaires** ainsi que **supplémentaires**).

Dans le logiciel :

Le bulletin reprend les rubriques avec la coche « **Absences Prime Annuelle** » seront prise en compte dans le calcul (une absence cochée déduira la prime).

Pour avoir l'état de vos salariés ayant le droit à la prime annuelle le chemin est le suivant : **gestion du personnel ; primes annuelles** (tout en bas à droite) puis faite votre choix dans la fenêtre qui s'affiche (**3° Primes Annuelles**). Vous Pouvez choisir entre « **Tous** », les « **Présents** » ainsi que ceux ayant le droit à la Prime, « **Avec Prime** ».

Sur cet état, vous aurez **le coefficient de présence** (Proratation des Absences sur la période de décembre à novembre ou en fonction de la date d'entrées si rentrée au cours de l'année) et **le cumul des heures d'absences** (2nd tableau) qui sont nécessaires au calcul de cette prime.

La formule de la base est les **heures contrat X taux horaire (11,15 en 2022)** d'un ASA1.

Pour Rappel :

La prime est calculée au prorata des Absences sur une période de référence allant de Décembre de l'année précédente à la date de versement de la prime. Seules les absences non assimilées à du temps de travail sont prises en compte à concurrence de **10 %** du temps de travail effectif sur cette période.

Dans l'onglet **paramètres** vous pouvez renseigner les informations nécessaires au calcul de la prime. Le bouton « Param.H », permet l'affichage et l'ajout automatique de toutes les absences qui **ne sont pas assimilées à du temps de travail**.

Les absences assimilées à du temps de travail sont les absences cochées en **heures travaillées** dans les rubriques.

Exemple :

Absences non assimilées à Temps Travail

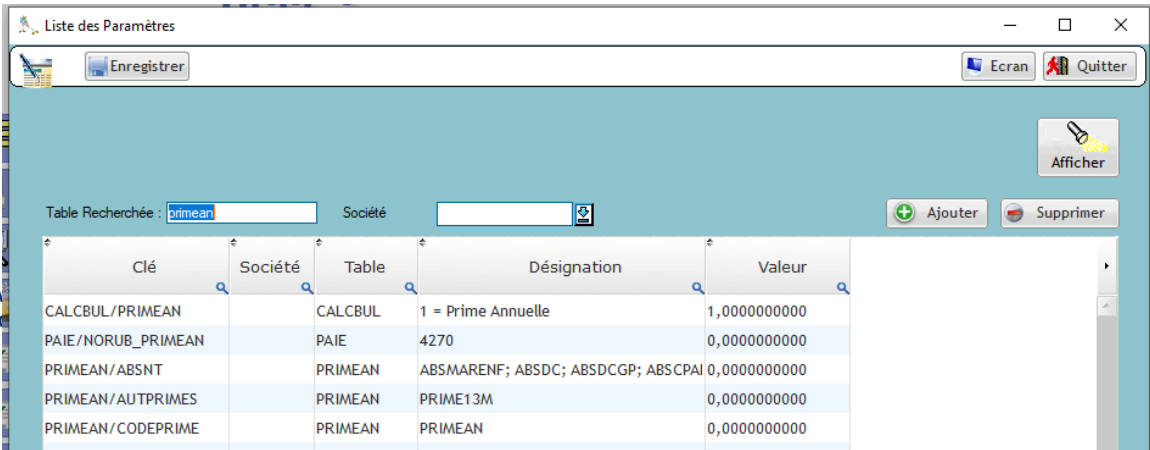
ABSDCGP; ABSCPARPAT; ABSFERMCH; ABSVISMED

Si vous avez des anomalies, **clôturer vos pointages** sur les périodes concernées et **contrôler** votre paramétrage.

Pour se faire, vous pouvez passer par la table des paramètres, accessible depuis « Outils » « Utilitaires » « Tables des paramètres » chercher « PRIMEAN » :

- PRIMEAN/ABSNT → Correspond aux code heures non travaillées
- PRIMEAN/RUBNT → Correspond aux rubriques non travaillées

Si vous voulez que le logiciel reprenne les bonnes informations, supprimer la désignation et recalculer un bulletin, les informations se mettront automatiquement



The screenshot shows a window titled 'Liste des Paramètres' with a search bar containing 'primean'. Below the search bar is a table with the following data:

Clé	Société	Table	Désignation	Valeur
CALCBUL/PRIMEAN		CALCBUL	1 = Prime Annuelle	1,0000000000
PAIE/NORUB_PRIMEAN		PAIE	4270	0,0000000000
PRIMEAN/ABSNT		PRIMEAN	ABSMARENF; ABSDC; ABSDCGP; ABSCPAI	0,0000000000
PRIMEAN/AUTPRIMES		PRIMEAN	PRIME13M	0,0000000000
PRIMEAN/CODEPRIME		PRIMEAN	PRIMEAN	0,0000000000